



Certificat CH1

Formation non-professionnelle en direction chorale

Le Certificat CH1 est le certificat suisse pour la formation de chef de chœurs non-professionnels délivré et reconnu par les institutions suivantes :

- Hautes Écoles de Musique et Conservatoires (Section Formation de chef de chœur): Zurich, Lucerne, Lausanne, Fribourg, Sion
- Les écoles de musique religieuse reconnues par l'Etat
- Schweizerischer Kirchengesangsbund SKGB
- Schweizerischer Katholischer Kirchenmusikverband SKMV
- L'Union Suisse des Chorales USC
- La Fédération Suisse Europa Cantat FSEC
- A Coeur Joie Suisse ACJ

Règlement

Généralités :

- La formation se déroule sur trois ans. Dans certains cas, cette durée peut être réduite.
- Un examen de passage est prévu en fin de première année. L'examen final délivre le certificat CH I dans le cadre du Conservatoire de Lausanne.
- L'année est constituée de cours, de visites dans les chorales, de *masterclasses* et d'un concert mené par les étudiants.
- Pour le concert mené par les étudiants et/ou pour les examens de fin d'année, chaque étudiant doit amener au moins un choriste participant.

Validation de l'année :

- Présence aux cours (rattrapage demandé au-delà de deux absences)
- Portfolio (retour personnel selon le déroulement de l'année)



Validation finale :

- Examen de solfège (oral et écrit) niveau certificat
- Examen final de direction (présentation possible uniquement après validation des épreuves de solfège)
- Chaque examen peut être passé deux fois. Un double échec signifie l'exclusion de la formation pour cinq ans.

Expériences personnelles requises :

- Participation en tant que choriste dans un chœur (antérieurement ou durant la formation)
- Diriger régulièrement un chœur au moins lors de la dernière année de formation

Cours supplémentaires :

- En cas de lacunes dans certains domaines (solfège, voix, piano), les candidats peuvent s'inscrire à d'autres cours de l'AVDC ou d'autres écoles.

Contenu des examens :

- Passage première année : une pièce imposée version concert (travaillée préalablement avec le chœur) et une pièce en déchiffrage (inconnue du chœur)
- Examen final : deux à trois pièces, dont une pièce version concert (travaillée préalablement avec le chœur) et une pièce en déchiffrage (inconnue du chœur)
- Ecrit de solfège : dictée mélodique, dictée rythmique, dictée d'accord, dictée d'intervalles, dictée à quatre voix
- Oral de solfège: lecture mélodique, lecture rythmique, exercices de prise de ton au diapason, déchiffrage d'une partition simple au piano

Lausanne, le 02.07.2021